

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 16 mai 2024

L'an 2024 et le 16 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 mai 2024.

Date de la convocation : 7 mai 2024

Date d'affichage : 7 mai 2024

Délibération N° 16-05-2024 / N°98

Etaient présents les membres en exercice :78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Lousi Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ios, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 4

Membres ayant donné procuration : 18

Membres votants : 100

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean Bridel, Jean-François Haultcoeur, Eric Caron, Roland Descamps, Joel Tourseil,

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez.

Absents excusés : Alain Traisnel, René Pruvost, Gérard Nicolle, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier ayant donné procuration à Jean-Marie Dufay, Sabine Surelle ayant donné procuration à Philippe Carton, Raymond Wacheux ayant donné procuration à Pierre Guillemant, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Magali Urbanac ayant donné procuration à Thomas Bonnelle, Jean-Louis Lebas ayant donné procuration à Luc Delaporte, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vandebeken ayant donné procuration à Dominique Verdel.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Delannoy

Titre de la délibération : Redevance d'assainissement collectif – Montant 2024

Monsieur Le Président donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la 2^e Partie, ainsi que le Livre 2 de la 5^{ème} Partie ;
- Vu les articles L.1331-1 à L1331-11 du Code de la Santé Publique ;
- Vu les contrats de délégation du service d'assainissement collectif en vigueur sur le territoire des communes de Agnez Les Duisans, Duisans, Gouves, Habarcq, Haute-Avesnes, Montenescourt, Noyellette en l'Eau, Wanquetin, d'Avesnes Le Comte et d'Aubigny en Artois ;
- Vu les travaux d'assainissement collectif en cours ou réalisés dans plusieurs communes de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
- Vu les délibérations n°61 du 12 avril 2017, n°77 du 13 avril 2023 relatives à la redevance assainissement collectif
- Vu la délibération n°176 du 02 novembre 2023 relative aux modalités d'application de la majoration prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique,

Il est suggéré aux membres de l'Assemblée Communautaire, de fixer comme suit à compter de 2024, le montant des parts intercommunales de la redevance assainissement collectif mentionnées dans les délibérations n°61 du 12 avril 2017 et n°77 du 13 avril 2023 :

	Communes en délégation de service public	Montant HT/m3 de la part variable intercommunale	Montant annuel HT de la part fixe intercommunale	Pour information		
				montant HT/m3 de la part variable délégataire en 2024 *	montant annuel HT de la part fixe délégataire en 2024 *	montant HT/m3 de la redevance modernisation des réseaux de collecte en 2024
Agnez-Les-Duisans	X	1.9883 €	0.00 €	1.3120 €	64.96 €	0.2100 €
Duisans	X	1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Gouves	X	1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Habarcq	X	1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Haute-Avesnes	X	1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Montenescourt	X	1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Noyellette-en-l'Eau		1.9883 €	0.00 €			0.2100 €
Aubigny en Artois	X	0.8881 €	0.00 €	1.7318 € (tarif au 1 ^{er} semestre)	14.54 € (tarif au 1 ^{er} semestre)	0.2100 €
Avesnes Le Comte	X	1.3500 €	0.00 €	1.1917 € (tarif au 1 ^{er} semestre)	31.82 € (tarif pour le 1 ^{er} semestre)	0.2100 €
Bienvillers Au Bois		3.0906 €	60.00 €	/	/	0.2100 €
Fréwillers		3.0000 €	60.00 €	/	/	0.2100 €
Hermaville		3.0906 €	90.00 €	/	/	0.2100 €
Izel les Hameau		3.9015 €	60.00 €	/	/	0.2100 €
Mondicourt		1.9059 €	50.00 €	/	/	0.2100 €
Pas en Artois		2.4210 €	0.00 €	/	/	0.2100 €
Savy Berlette		3.6300 €	60.00 €	/	/	0.2100 €
Tilloy Les Hermaville		1.0302 €	90.00 €	/	/	0.2100 €
Tincques		3.6057 €	60.00 €	/	/	0.2100 €
Villers Brulin		1.1332 €	50.00 €	/	/	0.2100 €

* : les contrats DSP prévoient une indexation des prix de la redevance (part variable et part fixe du délégataire) sur le coût de la vie. Cette indexation est calculée semestriellement ou annuellement suivant le contrat, à des dates précises à partir d'une formule de calcul. Cette formule de révision s'appuie sur plusieurs indices de prix bien définis dont la valeur est calculée périodiquement par l'INSEE.

Après avoir entendu le rapport du Président et suite à l'avis favorable du Bureau du 7 mai 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants des parts variables et fixes intercommunales à partir de 2024 comme proposés ci-avant,
- d'autoriser le Président à mettre en application ces tarifs et à signer tout document rendu nécessaire pour leur mise en œuvre.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 20/05/2024 et publication ou notification du 20/05/2024

